

meubles, il n'y a point alors à examiner s'il y a eu lésion.

Les contrats relatifs aux interdits, aux mineurs et aux femmes mariées, passés avec toutes les formalités requises par la loi ont toute la validité des obligations consenties par les capables. Il leur arrive même d'avoir un effet de plus pour les interdits et les mineurs, lorsqu'ils ne sont point attaquables même pour lésion énorme.

Lorsque les tuteurs des interdits et des mineurs ont donné leur consentement sans observer les formalités que la loi prescrivait, le contrat est réputé consenti par un étranger sans mandat; il est plutôt nul qu'annulable et n'est point, en conséquence, soumis à l'action de cette section.

Les mineurs, les interdits et les femmes mariées sont non recevables à intenter l'action en rescision ou en nullité contre des conventions qu'ils ont ratifiées depuis qu'ils sont devenus capables.

Oraison Funèbre

de Deings - François - Joseph Le Gal,

AVOCAT, VÉN. DES AMIS DE L'ARMORIQUE,

Prononcée par CHARLES LUCAS, Orateur le 10 Mai 1824.

INTRODUCTION.

Au milieu de ses jeunes compatriotes, mon fils a rendu hommage à la mémoire de son ami, je l'approuve : jeunes gens, sachez vous rendre justice, et vous estimer entre vous ; l'estime est ce qui doit perpétuer l'union, que font naître aujourd'hui parmi vous les sympathies de l'âge.

Mais, ô mes jeunes amis, qu'il est doux à un vieillard de vous voir au début de la vie ; accorder d'avance à la vertu cette confiance qui toujours la suit, mais qui trop rarement la précède. Conservez la cette noble confiance, et vous n'en serez que plus vertueux. Ah ! ne souffrez pas que ceux qui vous ravissent dans ce monde la jouissance d'un avenir, il est vrai, bien précaire, vous deshéritent de l'espérance de votre avenir immortel. Mes jeunes amis, l'athéisme peut avoir des charmes pour ces hommes puissants et honorés qui vous accusent d'y croire ; et en effet, ils jouissent de tous les biens de cette vie, si non au delà de leurs désirs, du moins de leurs mérites ; et dans une autre, ils ne pourraient que risquer de déchoir. Je veux bien que l'athéisme ne soit pas dans leurs âmes, mais il est bien dans leurs intérêts.

Pour vous, mes jeunes amis, qui êtes bons et vertueux, ayez d'autres croyances, ou plutôt conservez celles que vous avez, et songez toujours qu'il est des droits imprescriptibles que l'homme acquiert par sa vertu.

A Saint-Illan, ce 4 Juin 1824.

A. ^{nc} LUCAS.

ORAISON FUNÈBRE

de Denis - François - Joseph Le Gal,

AVOCAT, V. . . DES AMIS DE L'ARMORIQUE,

Prononcée par CHARLES LUCAS, O. . ., le 24 Mai 1824.

M. . . F. . .

APPELÉ à exprimer au nom de tous, la profonde douleur où nous a plongés, un événement si déplorable et si imprévu, quand je me suis abordé au sein de moi-même pour y recueillir tout ce qui s'y passait de pénible et de douloureux, j'ai été étonné de ne rien trouver dans les mots, pour traduire au dehors quelque chose de cette énergie que je sentais intérieurement à ma douleur.

Serait-ce, M. . . F. . ., qu'il n'aurait pas été donné à l'homme de parler sa douleur de la même manière qu'il parle sa pensée ? Cette question a reçu une solution populaire : écoutez le vulgaire, et il vous dira qu'il est des choses que l'on sent, mais que l'on ne peut exprimer.

C'est une erreur, l'homme exprime tout. Rien en lui n'a été condamné au silence, ni les belles pensées

de son intelligence, ni les généreuses impressions de sa sensibilité. Si la pensée humaine n'a aucune manifestation dans l'homme, elle a hors de lui des signes extérieurs, ce sont les langues qui l'animent, la vivifient et quelquefois l'immortalisent.

Les sensations au contraire ont une langue dans l'homme. Elles se dessinent, s'impriment sur tout son être, et s'y manifestent avec une admirable naïveté.

Mais l'homme, pour traiter ses sensations comme ses pensées, les arrache à ces naïves manifestations, leur impose une langue étrangère, et arrivant ainsi à ne plus pouvoir exprimer dans les mots ce qu'il exprimait si bien dans ses larmes, il accuse sa nature d'une impuissance à laquelle lui seul l'a condamnée.

Pour moi, M. . . F. . ., à Dieu ne plaise que je cherche ici par un indiscret emploi des mots, à altérer tout ce que notre douleur a eu de touchant, en ce jour de triste mémoire, où nous avons accompagné le cercueil de notre malheureux ami! A Dieu ne plaise qu'aujourd'hui même je cherche à vos afflictions une autre expression, que celle que leur donnent la tristesse de vos visages, et le lugubre appareil de cette ~~funeste~~ cérémonie.

nébre Pleurons, pleurons, M. . . F. . ., voilà tout ce que dit la Maçonnerie en deuil, voilà tout ce que je dirais moi-même, car c'est le langage de la douleur.

Ici, M. . . F. . ., ma tâche serait remplie, si la mémoire de Le Gal ne devait mériter de nous que quelques larmes stériles, et d'impuissants regrets. Mais il est une dette qu'il est à la fois bien doux et bien pénible à mon amitié de payer à sa mémoire. Oui, M. . . F. . .,

puisque l'on doit la vérité aux morts, c'est ici qu'il doit être doux de la dire, mais en parlant de tant d'heureuses qualités qui ornaient son cœur et son esprit, qu'il est pénible de penser que tout cela ne vit plus sur cette terre que dans un souvenir.

Denys-François-Joseph Le Gal naquit à S^t.-Brieuc, département des Côtes-du-Nord. Il fit ses premières études au collège de cette ville, à une époque où ce collège florissait, sous la direction de maîtres habiles, dont deux font aujourd'hui l'ornement de la première ville de Bretagne*, et dont le troisième**, moins bien partagé, non du côté du mérite, mais de celui de la faveur, reçoit chaque jour ces témoignages de reconnaissance et d'estime qui accompagnent l'homme de bien dans sa paisible retraite.

Le Gal était digne d'être à l'école de tels maîtres, ainsi ses succès ne démentirent pas leurs talents. Combien de pères de famille, témoins chaque année des lauriers et des applaudissements que recueillait le jeune Le Gal dans les distributions publiques, n'envièrent pas à ses parens, heureux alors, ce qui doit faire aujourd'hui leurs plus déchirants regrets.

Après avoir fini ses humanités, Le Gal passa à Saint-Malo, où il se livra à l'étude des sciences exactes avec une ardeur qui révélait bien le caractère de son esprit éminemment positif. Il fut secondé dans ses travaux scientifiques, par un personnage qui est devenu depuis

* MM. Le Boyer et Jegou, professeurs au collège de Nantes.

** M. Grovalet, ex-principal du collège de Saint-Brieuc.

en France l'apologiste et l'oracle des principes jésuitiques. Le Gal, qui à un esprit juste unissait un cœur droit, ne vouait pas aveuglement à l'homme l'aversion qu'il avait pour ses opinions; et l'estime qu'il refusait à M. de la Mennais comme prêtre publiciste, toujours je l'ai entendu la lui accorder comme homme privé.

Les circonstances contrarièrent Le Gal dans ses projets et dans ses goûts. Il quitta l'étude des sciences exactes, et vint suivre à Paris la carrière du droit, dont le terme a été marqué par celui de sa vie.

Le Gal avait pour passion dominante, cette curiosité ou ce besoin de connaître qu'éprouvent les belles âmes. Excité par cette noble impulsion, vous devez penser, M. . F. ., qu'il ne resta pas étranger à cette troisième branche; sinon la plus nécessaire, du moins la plus brillante des connaissances humaines, je veux parler des arts. Il interrogea ses goûts, il se crut porté de préférence à la peinture, et les progrès qu'il y faisait, prouvaient qu'il s'était bien jugé.

M. . F. ., vous avez suivi les succès de Le Gal dans ces trois branches qui forment le faisceau des connaissances humaines, vous voyez qu'il avait parcouru cette première époque de la vie, qui est celle des espérances, et des promesses données à l'avenir. Le moment était arrivé où il entra en possession de cet avenir qui devait féconder les germes de tant de connaissances diverses. Sur des bases aussi larges, songez quelle hauteur de développement son intelligence devait atteindre?

Hélas! pourquoi un si bel avenir a-t-il été rayé non seulement à lui-même qui méritait si bien d'en jouir, mais encore à sa famille, à ses amis, à la société toute entière.

Cependant, M. . F. ., ne croyez pas que tout soit allé se réfugier dans cet avenir. Celui qui dans des tems ordinaires, a rempli la moitié de la carrière de l'homme au milieu de ce mouvement social si fécond en relations diverses, s'est déjà mis assez en communication avec ses semblables, pour laisser parmi eux le souvenir de quelque bien qu'il a dû faire. Mais dans les tems actuels, où la société au sortir de plusieurs ébranlements, ressemble un peu à un sol mal affermi après les éruptions d'un volcan, la vertu de l'homme est promptement mise à l'épreuve, et les partis comme les événements n'attendent pas long-temps qu'il montre ce qu'il est et ce qu'il vaut.

Le Gal n'était homme à reculer ni devant une profession de foi, ni devant un péril, et c'est de ce côté que l'homme en lui était achevé.

Car, M. . F. ., il faut bien remarquer aujourd'hui dans l'homme deux parties que l'époque actuelle n'a rendues malheureusement que trop distinctes, le Caractère et le Talent, dont l'un fait le fonds de notre nature et donne à l'homme de la moralité, et dont l'autre en fait l'ornement et donne à l'homme de la renommée. Dans l'union de ces deux parties, dans la réunion de l'homme moral et de l'homme intellectuel est la perfection de l'espèce humaine. Mais chez nous autres peuples corrompus de la vieille Europe, et

(voir à
dire)

qu'on appelle civilisés, l'homme s'habitue à n'être plus qu'une partie de lui-même, et c'est la meilleure qu'il a abdiquée, je veux dire sa *moralité*; car quelque beau que soit dans l'homme le développement intellectuel, j'aime encore mieux voir son intelligence inactive et stérile que sa dignité flétrie.

Mais, M. . . F. . ., il est des âmes élevées qui en acceptant les belles tendances d'un siècle éclairé, savent se roidir contre les mauvaises et en briser le joug. La jeunesse française, et surtout, j'ose ici le dire avec un sentiment d'orgueil et de conviction, la jeunesse bretonne promet des caractères à un siècle qui n'est riche qu'en talents; mais elle vient de perdre dans Le Gal un de ceux qui étaient faits pour l'honorer le plus. Le Gal était l'homme civilisé, celui qui unit au caractère le talent comme le complément et l'ornement de sa nature, et chez lequel la partie morale et la partie intellectuelle se prêtent un mutuel appui et marchent en harmonie à un commun développement.

Voilà sous quel jour la civilisation doit apparaître. Il faut qu'elle féconde à la fois dans l'homme et les belles pensées et les sentiments généreux, et qu'elle soit ainsi à la fois et la lumière de l'intelligence, et le levier de la dignité humaine.

Ici, M. . . F. . ., puis-je faire un dernier adieu à notre malheureux ami, sans interroger cet autre avenir qui n'est ~~pas~~ de ce monde, mais que tout y fait sentir, que tout y présuppose, et où aboutit de toutes parts la pensée humaine, quand elle interroge sa destinée.

A quelques développements que je sois entraîné,

M. . . F. . ., je sentirais quelque chose d'égoïste à ma douleur, si, malgré la faiblesse de mes lumières et les difficultés de cette grande question, je ne faisais pas du moins de généreux efforts, pour saisir à travers ces ténèbres, quelques lueurs consolatrices. Le véritable ami n'approche pas du cercueil de son ami, avec des regrets seulement sur le passé, mais bien encore avec des vœux sur l'avenir. Mais avant, on s'interroge, on cherche en soi-même une conviction qui donne de la confiance aux vœux de l'amitié. Cette conviction, M. . . F. . ., je l'éprouve, puissé-je vous la communiquer, ce serait la plus belle consolation que je pourrais apporter à vos âmes attristées, car rien de si consolant, rien de si doux, que de se sentir encore uni à son ami par l'espérance de le rejoindre.

Interrogeons donc, M. . . F. . ., cet avenir que réclame tout ce qu'il y avait dans Le Gal de bon et de vertueux.

Ici j'en appelle à ce qui s'est passé en vous-même, au moment où vous avez vu la terre couvrir les restes de notre malheureux ami; avez-vous cru que dans cette fosse Le Gal avait été enfoui tout entier? L'avez-vous retrouvé dans cette enveloppe corporelle, qui restait cependant intacte et entière?

Qu'est-ce donc qui ne s'y trouvait plus? La seule noble partie de lui-même, celle que seule vous estimiez, car le reste, vous en faites fi, au point de le jeter dans la terre pour y pourrir. Il est impossible de ne reconnaître dans l'homme que la matière avec laquelle sa vie n'est qu'une lutte, et sa mort un divorce.

Âme et matière, voilà deux principes dont l'existence

dans l'homme comme dans le monde qui l'environne, a été reconnue par le bon sens de tout le genre humain; C'est au milieu de cet assentiment universel, que quelques philosophes seulement ont élevé la voix contre cette vérité. Mais qu'importe les philosophes, s'il ne fallait penser et croire que ce qu'ils ont cru et pensé, autant vaudrait-il de suite abdiquer son intelligence et sa conscience, car il n'est pas comme l'a dit l'un d'eux *, d'absurdité qu'ils n'aient dite; ni de vérité qu'ils n'aient niée. La seule autorité qui ait droit d'exercer un contrôle, c'est le témoignage du genre humain, quand on interroge son bon sens. Le genre humain a été souvent grossier, superstitieux, mais jamais aussi faux que les philosophes. Il y a toujours un fonds de vérité dans ses opinions comme dans ses croyances superstitieuses, et l'absurde ne se rencontre jamais qu'à la surface. Aussi tous les hommes qui, comme Mahomet, ont voulu imposer des croyances aux peuples, ont été obligés pour s'élever, de prendre leur point de départ dans la conscience humaine; et de rattacher toujours à quelque chose de vrai tous leurs dogmes superstitieux. Il est impossible, M. . F. ., à quelque chose d'essentiellement faux, de fonder une croyance populaire; et c'est ce qui est arrivé à cette opinion; *que depuis la pierre jusqu'à l'homme, tout était matière et rien que matière en ce monde.*

Remontez aux tems les plus anciens pour redescendre jusqu'à nous, vous verrez la matière servir

* Cicéron.

d'emblème à tous les cultes, mais ne jamais en obtenir un pour elle.

Dans le siècle dernier, le matérialisme a été prêché dans le public, écrit dans les livres, et introduit jusques dans les lois. Certes, si quelque chose de vrai avait été dit, une croyance profonde l'attesterait aujourd'hui parmi le peuple. Eh bien! il ne reste à ces doctrines que du vague dans les intelligences, et un démenti dans la conscience humaine. Et si elles avaient poursuivi leur marche, à en juger par la tendance, on peut affirmer le résultat: elles nous eussent conduits au scepticisme, c'est-à-dire, à ne rien croire plutôt qu'à croire en elles. C'était là aussi, M. . F. ., la pensée de Le Gal et son jugement sur l'influence du siècle dernier; nul ne sentait mieux que lui combien la conscience humaine avait frappé le matérialisme de stérilité; et on conçoit en effet qu'une âme aussi belle que la sienne ne pouvait s'abdiquer.

Comparez maintenant le sort du matérialisme à l'accueil universel qu'a reçu parmi les peuples la croyance à l'existence de l'âme. Ici l'assentiment du genre humain non seulement se manifeste par toutes les religions, et il n'est pas de peuple qui n'ait eu la sienne, mais encore à travers les plus grossières superstitions. Quand l'esprit humain n'a pas fait passer les âmes dans un autre monde, il les a fait revenir dans celui-ci. Les peuples superstitieux du moyen âge ont cru aux revenants, comme les philosophes anciens à la métempsycose. Nulle part on n'a été enfouir l'âme avec le corps, nulle part on n'a cru que ce qui donnait

à l'homme l'activité et la pensée, et dont l'existence se révélait par de si beaux effets, n'était rien, et que le cadavre qu'on jetait dans la terre pour y pourrir, était tout.

Je crois, M. . . F. . ., que vous partagez ici toute ma conviction, et que ce qui survit aujourd'hui dans vos souvenirs, c'est-à-dire, tout ce qu'il y avait dans Le Gal de bon et de vertueux, vous le rattachez à un principe qui est maintenant je ne sais où, mais qui était en lui pendant sa vie, et que vous n'y avez plus retrouvé à sa mort; principe que vous sentez en vous-même, imprimant l'action au corps et ne la recevant pas de lui; principe enfin qui pour se détacher avec énergie de la matière n'a pas besoin d'attendre l'heure de la mort, car dans l'homme vertueux qui maîtrise son corps et dans le mystique qui le mutile, il faut bien reconnaître le maître et l'esclave, le bourreau et la victime.

Mais ce principe immatériel, actif dans les végétaux, agissant dans les animaux, pensant et intelligent dans l'homme, ce principe dont l'existence est attestée par toute la nature animée, que devient-il quand il disparaît de ces êtres qu'il animait? Ici apparaissent mille solutions diverses qu'on a appelées systèmes, quand il s'est agi des végétaux et des animaux, et *Religions*, quand il s'est agi de l'homme. Cette différence dans les noms, ne semble-t-elle pas en indiquer une dans les destinées. Cherchons, M. . . F. . ., ce qui doit légitimer aux yeux de notre raison, ce ferme pressentiment de la conscience, qu'autre chose est la destinée

d'un être tel que Le Gal, autre chose celle de ces êtres inférieurs échelonnés au-dessous de l'homme.

Si l'âme apparaît dans tous les êtres animés, la liberté et la raison n'apparaissent que dans l'homme. L'homme seul non seulement voit le bien et le mal relatifs, mais conçoit un bien et un mal absolus, et prend parti pour l'un ou l'autre. L'homme pense, veut et agit. Sa pensée se traduit dans sa volonté et sa volonté dans son action. Ainsi donc les actes de l'homme émanent d'un principe libre et intelligent. Aussi rien n'est plus varié et ne doit être plus variable que l'histoire humaine. Quand on retrace l'histoire des hommes à une époque, on les dit tels qu'ils ont été, mais on conçoit qu'ils auraient pu se faire autrement, car la volonté humaine est toujours maîtresse de changer de direction. L'histoire humaine peut contenir des faits constants, mais non des résultats inévitables. Il n'en est pas de même de l'histoire naturelle. Ce qu'avait bien observé Plin, Buffon ne pouvait que le répéter après tant de siècles, parce que dans les animaux comme dans les végétaux, une fois qu'on a découvert les organes et leurs fonctions, rien ne change; ces êtres, bien que doués d'activité par rapport à la matière inerte, sont voués à l'immobilité par rapport à l'homme. En effet, dans les animaux mêmes, il y a un nombre déterminé d'actes qu'ils ne peuvent que répéter sans rien produire au delà, et la raison en est claire, c'est qu'ils ne sont pas comme l'homme le principe de leur action.

Maintenant, M. . . F. . ., je vous le demande, quelle

doit être la destinée d'êtres aussi bornés, aussi finis, aussi complets. On sent que l'homme a un but; en effet, on le voit toujours aller en avant et se développer sans cesse dans une sphère d'activité qui chaque jour s'agrandit, et à laquelle on ne peut imposer de limites. Sans cesse son intelligence découvre de nouvelles forces autour d'elle, sans cesse son industrie les exploite, et l'homme va toujours ralliant à lui toutes les puissances de la nature, et ne paraît devoir s'arrêter, que lorsqu'après avoir rattaché à lui tout ce qui existe, il viendra à s'apparaître dans l'unité de la création.

L'animal au contraire reste là, son activité a un cercle, il le décrit et voilà tout. Je ne sais quelle est la destinée de l'ame chez l'animal, mais je ne puis lui en concevoir une autre que de rentrer au sein de l'existence pour retourner ensuite animer d'autres êtres tels que lui. Comment en effet l'animal se serait-il approprié une destinée spéciale pour l'ame qui l'anime, quand je le vois la rendre telle qu'il la reçue, sans y avoir rien ajouté ni rien changé.

Il n'en est pas ainsi de l'homme, son rôle sur la terre ne lui a pas été fait d'avance; il le crée en même temps qu'il le joue. Sa destinée doit donc lui être propre, individuelle, il s'est fait de telle manière, quand il pouvait se faire de telle autre, toutes ses actions lui appartiennent, il en a donc la responsabilité, autrement la liberté et l'intelligence dans l'homme seraient deux grandes absurdités, et un inconcevable démenti donné à la belle harmonie du reste de la création toute entière.

Écoutez ici, M. F., ce qui doit expliquer la règle de l'intelligence et de la liberté dans l'homme.

Tout à sa loi, voilà une de ces conceptions primitives et nécessaires de la raison, qui ont précédé l'observation. On avait conçu une loi aux corps célestes long-tems avant que Newton l'eut découverte, et c'est ainsi que toutes les sciences humaines ont été créées.

Sans l'idée de loi nécessairement et primitivement conçue par la raison, jamais l'idée d'élever une science, c'est-à-dire, de rechercher la loi des choses, ne fût arrivée dans l'intelligence humaine. L'homme, en un mot, avait l'idée de la science avant de la faire. Après la conception, l'observation est arrivée, l'idée de loi s'est d'abord réalisée dans un fait de conscience, dans le sentiment de juste et d'injuste. Il est en effet nécessaire que la loi morale se soit manifestée la première, car il a fallu à l'homme sortir de lui pour aborder le monde extérieur, et avant de l'avoir atteint par la perception, il s'était atteint lui-même dans la conscience. Mais l'homme n'y prit pas garde, la loi morale lui arriva comme un souvenir, il la reçut de même. Rien là n'était fait pour le frapper.

Transporté dans le monde extérieur par ses besoins qui y cherchaient une satisfaction, il se trouva en face de résultats auxquels, par une nécessité de sa raison, il conçut une loi sans la connaître. Il se mit à la recherche, et bientôt il la reconnut manifestée par les plus belles applications. Quand, revenant ensuite de cette excursion dans le monde extérieur, il rentra en lui-même, quoiqu'il eût le sentiment de la loi morale

et de sa puissance de l'accomplir, il voulut, comme la loi physique, l'aborder par ses résultats, et c'est alors qu'examinant le spectacle des sociétés comme il avait examiné celui de la nature, il fut frappé d'un contraste qui ébranla sa conscience et sa raison. Au lieu de trouver partout l'exécution de la loi morale, il ne rencontrait le plus souvent que sa violation. L'existence réelle de la loi morale alors lui sembla démentie par la perversité humaine; il étouffa toutes les réclamations de sa conscience pour ne voir que les faits; et s'il continua à vouloir et à faire du bien à ses semblables, ce fut par sympathie et non plus par devoir.

Voilà, M. . . F. . ., la racine la plus profonde de cette espèce de septicisme vague qu'on rencontre aujourd'hui dans les intelligences, et qui énerve les caractères, auxquels l'énergie n'arrive jamais que de la conviction. Aujourd'hui il y a beaucoup de philanthropes, et peu d'hommes vraiment vertueux. C'est plutôt notre sensibilité que notre âme qui s'est élargie. Le bien se fait, mais comment se fait-il? Sans suite. A ces relâchements, à ces reprises continuelles dont souffre son exercice, on peut reconnaître le zèle d'une sympathie prompte à s'éveiller et à s'assoupir, mais non la ferveur d'une foi constante, mais non l'énergie du devoir.

Et tout cela, d'où cela vient-il? Je le répète, de je ne sais quelle incertitude qui règne chez les hommes, sinon sur l'existence, du moins sur l'exécution de la loi morale. Après qu'une religion avait voulu faire des hommes des égoïstes, la philosophie est survenue, qui

a prétendu en faire des stoïciens; les hommes qui sentaient dans leur conscience d'un côté qu'ils ne devaient pas faire le bien que pour être récompensés, et de l'autre, qu'il y avait cependant à faire le bien quelque chose qui leur appartenait et qui ne pouvait être perdu, les hommes ne se sont faits ni égoïstes ni stoïciens, mais incroyables, ou plutôt non croyants, car ce n'est pas l'incrédulité, c'est l'absence de croyance qui est le caractère de notre époque.

Ici, M. . . F. . ., je vous le demande, sur quoi reposent donc ces funestes doutes qui paralysent le bel essort que prendrait la vertu si elle partait du sein d'une conviction profonde.

Quoi, parce que nous voyons la loi morale fréquemment violée autour de nous, et contre nous-même, son existence sera compromise, et la conscience et la raison humaine se tairont devant ces déplorables résultats? Veuillez m'écouter, M. . . F. . .:

hylique Le monde ~~philosophique~~ ressemble-t-il au monde moral? N'y a-t-il pas liberté dans l'un, et fatalité dans l'autre? Eh bien, je vous le demande, dans un monde où il y avait fatalité, tout ne devait-il pas sortir à la fois parfait du sein du créateur, et l'application à la règle; *et* mais au contraire dans un monde où il y avait liberté, la perfection ne devait être que dans la règle, et la perfectibilité dans l'être. Voyez qu'elle absurdité d'aller aborder et juger la loi morale, comme la loi physique, par les résultats. Les résultats! Dieu devait les faire dans le monde fatal, car ce qui est fatal ne fait rien par lui-même, son action doit être créée; mais dans le monde

moral, si on créait l'action, on supprimait l'agent libre, l'homme disparaissait, il ne restait que Dieu. Si Dieu eût fait autre chose que de donner à l'homme la conscience de la loi morale, s'il eût créé les rapports de l'homme avec elle, il anéantissait la liberté de l'espèce humaine. Pour tout le temps que Dieu a créé l'homme libre, il faut qu'il lui abandonne l'exécution ou la violation de la loi morale. La perversité humaine prouve qu'il y a de la liberté dans l'homme; mais ne prouve pas qu'il n'y ait pas de loi dans le monde moral.

Ainsi donc les actes d'ici-bas ne font rien à l'essence de la loi morale, parceque précisément ces actes sont humains, ce n'est pas là l'exécution que Dieu a donnée à la loi morale, mais l'application que l'homme en fait.

Sans doute cette exécution arrivera, toute loi a sa sanction, la loi morale aura la sienne, mais pourquoi la chercher dans un monde où l'œuvre de la liberté s'accomplit, et l'ajourne.

Oui, la loi morale aura sa sanction, car autrement elle serait absurde, mais ce ne peut être que lorsque la liberté qui tient à la position humaine, aura cessé dans l'homme, ce ne peut être que dans cette autre vie où l'âme de Le Gal vient d'entrer.

O mon ami, rien ne m'arrachera à cette douce conviction, que tu as une destinée digne de toi. Environné de toutes parts par le monde de la fatalité, pourquoi ne s'est-elle pas étendue jusqu'à toi, pourquoi en as-tu été distingué par son contraire, la liberté, si à la mort Dieu te traite comme la brute. Non seulement il y aurait de l'absurdité à le dire, mais encore de l'injustice

à le croire. En effet, si Dieu réservait à l'homme la même fin qu'à la brute, il fallait qu'il le fit fatal comme elle; mais dès qu'il l'a fait libre d'agir, il l'a laissé créer des droits sur ses actions. L'instrument seul, la liberté émane de Dieu, et voilà ce qu'il peut reprendre, mais ses actions appartiennent à l'homme, sa vertu lui appartient, il se l'est acquise et voilà ce qu'on ne peut lui ravir.

Oui, mon ami, tout ce que tu as fait de vertueux t'appartient, et Dieu doit le respecter et te le conserver comme ton bien. Ce n'est pas une vaine conviction que celle du sage qui, en quittant tous les biens de ce monde, sent qu'il en est un qu'il emporte avec lui.

Ici il ne s'agit pas de récompenses futures. C'est la reconnaissance des droits qu'il s'est acquis dans cette vie-ci que l'homme vertueux va réclamer dans l'autre; ce n'est pas un bienfait, car Dieu n'est ni bon ni mauvais, c'est une justice que l'être suprême doit à l'homme.

Le Gal, mon ami, nous espérons qu'il te rendra celle qui t'est due.